Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212203079-20251124-2025_11_04-DE

Délibération n°2025-11-04

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
18/11/2025
Date d'affichage :
18/11/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 24 novembre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Philippe DARCEL, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Christine GAILLARD, Magalie GUIMARD, Mickaël HERRMANN, Florence HERVE, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Rachel LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absents excusés : Benoit COUTELAN (donne procuration à Isabelle LE BAUD) et Carine GLAIS (donne procuration à Magalie GUIMARD)

Secrétaire de séance : Hervé LANOE

OBJET : AGRANDISSEMENT DES SERVICES TECHNIQUES : SIGNATURE D'UN AVENANT EN MOINS-VALUE

Il est nécessaire de signer un nouvel avenant en moins-value avec l'entreprise LE BOHEC, titulaire du lot n°4 – électricité – en raison de deux luminaires qui n'ont pas été posés contrairement à ce qui était prévu. Cet avenant en moins-value s'élève à - 300,36 € HT soit - 360,43 € TTC.

Cet avenant vient clore l'opération d'agrandissement des services techniques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer un nouvel avenant en moins-value avec l'entreprise LE BOHEC, titulaire du lot n°4 – électricité – pour un montant de – 300,36 € HT soit - 360,43 € TTC
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision

Le Maire,
Gaël LE NOANE

Le secrétaire,
Hervé LANOE